

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-neuf novembre à dix-huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Jérôme BOUDIER, Caroline CHOCHOIS, Céline DRUT, Claudine FARAVEL, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Anik Vinay SOUCHIERE, Thémis SOUCHIERE, Eric UGHETTO
Pouvoir(s) :	Anne Sophie AY à Thémis SOUCHIERES, Mathieu BOUTIERE à Anne Caroline MAZALOUBAUD, Véronique CUNTY à Céline DRUT, Lionel FUMAT à Michel MAZALOUBAUD
Absent(es) :	Frédéric HAUT

D2024_70

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa du code général des collectivités territoriales, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

L'exposé de son Président entendu, et après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-15 alinéa 1^{er} et L.2121-21 ;

Candidat : **Madame Anik VINAY SOUCHIERE s'est portée candidate.**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé, fermé, dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne 9
- Abstentions 0
- Bulletins blancs ou nuls 0
- Suffrages exprimés 9
- Majorité absolue 8

Madame Anik VINAY SOUCHIERE a obtenu 9 voix

Madame Anik VINAY SOUCHIERE ayant obtenu la majorité absolue a été élue secrétaire.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur le Maire,
Michel MEFFRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20241119-D2024_70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification.